

HESSEN



**CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION
DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION**

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU LAND DE HESSE

représenté par Monsieur Martin Günther, directeur chargé de l'enseignement général et des relations internationales

ET

L'ACADEMIE DE BORDEAUX

représentée par Monsieur William Marois, recteur de l'Académie Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine

Conformément à l'esprit des traités et accords de coopération franco-allemande et des traités sur l'Union européenne, le ministère de l'éducation du Land de Hesse et l'académie de Bordeaux conviennent de signer un accord de coopération dans les domaines éducatif et scolaire.

Les deux parties expriment leur volonté de renforcer l'amitié franco-allemande à travers des actions de coopération éducative visant à faciliter les rencontres d'élèves et d'enseignants et à soutenir la promotion de l'enseignement de la langue du partenaire. Cette convention contribuera à intensifier les relations entre le Land de Hesse et l'Académie de Bordeaux.

Dans cette perspective, les deux parties accorderont une attention particulière aux objectifs ci-après :

- Développer les partenariats entre établissements scolaires,
- Renforcer les programmes d'échanges collectifs d'élèves,
- Apporter une aide organisationnelle à la réalisation de séjours individuels (y compris de stages en entreprise) d'élèves dans la région partenaire, notamment dans le cadre des programmes de l'Office franco-allemand pour la jeunesse et ceux des agences nationales telles que le Pädagogischer Austauschdienst et l'Agence Europe Education Formation France,
- Intensifier les échanges d'assistants de langue étrangère en coopération avec le Pädagogischer Austauschdienst et le Centre international d'Etudes pédagogiques,
- Offrir aux enseignants et personnels d'encadrement la possibilité de faire des stages d'observation dans la région partenaire,

- Intensifier les échanges d'assistants de langue étrangère en coopération avec le Pädagogischer Austauschdienst et le Centre international d'Etudes pédagogiques,
- Offrir aux enseignants et personnels d'encadrement la possibilité de faire des stages d'observation dans la région partenaire,
- Favoriser les échanges poste pour poste des enseignants des deux régions,
- Intensifier la collaboration dans le domaine de la formation continue de tous les personnels du système éducatif des régions partenaires,
- Instaurer un échange régulier d'informations et d'expériences entre le Ministère de l'Education du Land de Hesse et l'Académie de Bordeaux en y associant dans la mesure du possible les régions partenaires européennes et internationales respectives,
- Renforcer la promotion de la langue du partenaire,
- Soutenir les projets interdisciplinaires conjoints dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté européenne et à l'interculturalité,
- Encourager des projets communs dans le cadre du programme européen pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Outre la connaissance de l'autre et la promotion de l'apprentissage de la langue du partenaire, cette convention vise à développer les compétences personnelles et professionnelles des jeunes et de tous les personnels du système éducatif dans le cadre et dans l'esprit d'une Europe unie.

Les partenaires entendent intégrer dans leurs projets de coopération et d'échanges des actions appartenant au domaine de l'apprentissage tout au long de la vie et de la formation professionnelle. Les projets communs ne se limiteront pas à l'enseignement de la langue du partenaire.

Le Ministère de l'Education du Land de Hesse et l'Académie de Bordeaux pourront convenir de plans de travail biannuels qui fixeront les modalités concrètes de la coopération.

Cette convention de coopération entre en vigueur au jour de sa signature et sera tacitement reconduite pour une année si aucune des deux parties ne la dénonce trois mois au moins avant son échéance. Elle est rédigée en allemand et en français en termes équivalents.

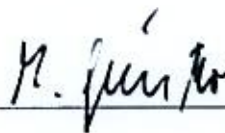
A Bordeaux, le 13 novembre 2008

Pour l'Académie de Bordeaux



*William MAROIS,
Recteur et Chancelier des universités
d'Aquitaine*

*Pour le Ministère de l'éducation du Land
de Hesse*



*Martin GÜNTHER
Directeur général chargé de l'enseignement
général et des relations internationales*